

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION DE DSP
(DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC)
DITE AUSSI COMMISSION
D'OUVERTURE DES PLIS
DÉCISION POUR L'ATTRIBUTION**

A - Identification de la personne morale de droit public

Commune de Gargas, 4 place du Château, 84400 GARGAS

Tel : 04 90 74 12 70

Courriel : info@gargas.fr

B - Objet de la consultation

Suite au lancement par le conseil municipal de la Nouvelle DSP (Délégation de Service Public) du site ocrier municipal de Bruoux, dit « Mines de Bruoux ».

Détermination des caractéristiques essentielles du nouveau contrat d'affermage exploitation culturelle et touristique du site ocrier municipal de Bruoux, dit « Mines de Bruoux »

C - Composition de la commission de DSP

Les membres de la commission de DSP ont été élus par délibération en date du 12 décembre 2023

Lors de sa réunion en date du 2 décembre 2024

La commission de DSP était composée comme suit :

C1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
VIGNE-ULMIER Bruno	Maire, Président de la commission	T
DAUMAS Jérôme	Conseiller municipal	T
FAUQUE Michèle	Conseiller municipal	S
ARMANT Thierry	Conseiller municipal	S

C2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
DUGOUCHET Damien	Directeur général des services

D - Fonctionnement de la commission de DSP

- Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

La commission de DSP

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

- Secrétariat de la commission de DSP

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

DUGOUCHET Damien. Directeur général des services

E – Objet de l'avenant

Par délibération n° 2024-11-19-68 du 19 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le lancement de la Nouvelle DSP (Délégation de Service Public) du site ocrier municipal de Bruoux, dit « Mines de Bruoux ».

Le conseil municipal a approuvé le principe de confier la gestion du site ocrier municipal de Bruoux, dit « Mines de Bruoux », dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) selon les modalités suivantes :

- 1- Type de délégation : contrat d'affermage
- 2- Objet de la délégation : exploitation culturelle et touristique du site ocrier municipal de Bruoux, dit « Mines de Bruoux »

Le conseil municipal a préconisé comme caractéristiques essentielles les points suivants. Le conseil municipal doit statuer sur ces points au vu de la décision prise par la commission de délégation des services publics :

1- Durée prévisionnelle :

- 10 ans si le contrat d'affermage en vigueur est prorogé par voie d'avenant pour une durée de 4 mois, son terme étant fixé au 31 décembre 2035
- 10 ans 4 mois s'il ne l'est pas

Pour mémoire, la première DSP avait une durée initiale de 15 ans.

2- Date prévisionnelle d'entrée en vigueur de la délégation : 1^{er} janvier 2026

3- Redevance à la charge du délégataire : 10 % (pour mémoire 5 % sur le contrat d'affermage en cours) du chiffre d'affaires hors taxes du service affermé avec un montant minimum de 30 000 € (pour mémoire 10 000 € sur le contrat d'affermage en cours depuis l'avenant n° 2 à la DSP, 30 000 € dans le contrat de DSP initial) chaque année, cette dernière somme étant indexée

4- Rémunération du délégataire : perception auprès des usagers du site du prix des prestations culturelles et touristiques et de la vente des produits dérivés

Le président de la commission invite ses membres à se prononcer sur ces caractéristiques essentielles.

Après en avoir débattu, les membres de la commission de délégation des services publics proposent comme caractéristiques essentielles les points suivants :

1- Durée prévisionnelle : 9 ans 4 mois, le terme étant ainsi fixé au 31 décembre 2034

2- Date prévisionnelle d'entrée en vigueur de la délégation : 1^{er} septembre 2025

3- Redevance à la charge du délégataire : 10 % (pour mémoire 5 % sur le contrat d'affermage en cours) du chiffre d'affaires hors taxes du service affermé avec un montant minimum de 35 000 € chaque année, cette dernière somme étant indexée (première indexation le 1^{er} janvier 2027)

4- Rémunération du délégataire : perception auprès des usagers du site du prix des prestations culturelles et touristiques et de la vente des produits dérivés

F – Décision d'attribution

- Au vu du projet d'avenant, la commission de DSP propose : *(Cocher la case correspondante.)*

d'approuver les caractéristiques essentielles **du nouveau contrat d'affermage** exploitation culturelle et touristique du site ocrier municipal de Bruoux, dit « Mines de Bruoux », telles qu'elles ont été proposées après en avoir débattu par la commission de délégation des services publics.

- Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G - Observations / Demande d'inscription au procès-verbal de la séance de la commission de DSP d'un ou plusieurs membres de la commission de DSP

Désignation du demandeur : Sans objet

Formulation de l'avis : Sans objet

H - Signature des membres de la commission de délégation des services publics

Nom et prénom	Signature
VIGNE-ULMIER Bruno	
DAUMAS Jérôme	
FAUQUE Michèle	
ARMANT Thierry	
DUGOUCHET Damien	